

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 48 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 36 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles de Naples ne sont malheureusement pas favorables, dit-on, aux représentations des Puissances occidentales en ce qui concerne les affaires politiques de ce pays. On espérait que des changements, conformes à l'esprit de l'époque, seraient opérés dans l'administration et la constitution napolitaine et notamment qu'une amnistie calmerait les esprits. Les conseils utiles qui sont appuyés même par une partie du clergé napolitain, et surtout par le cardinal Riario, archevêque de Naples, trouvent peu de crédit à la cour. Après l'essai d'amnistie fait sur le condamné Poerio qui est aux galères depuis 1851, et qui a refusé de demander sa grâce, on a renoncé aux idées de clémence, et les choses restent au point de vue où elles étaient.

Il est évident que si le gouvernement des Deux-Siciles persiste dans sa conduite, de nouvelles complications ne manqueront pas de surgir. Déjà on écrit de Naples, le 26 juin, au *Risorgimento* de Turin : « Le roi Ferdinand n'a pas voulu faire de concession aux deux gouvernements de France et d'Angleterre. La certitude de ce refus fait naître une certaine agitation dans les masses, notamment à l'occasion de l'infâme procès politique qui se juge maintenant devant notre cour. Une démonstration politique devait avoir lieu hier, la police l'a empêchée. A Messine, il y a des rixes fréquentes entre la population et la police. » Ainsi donc voilà que Naples répond aux exhortations des Puissances occidentales par de nouveaux sévices. Que peut-il advenir de bien au bout d'une situation aussi tendue ?

On nous mande de Rome, que les nouvelles de l'Etat pontifical sont beaucoup meilleures. On considère la mission du baron de Wemer, ministre d'Autriche, comme ayant réussi en ce qui concerne les réformes projetées. Le Pape aurait accueilli très-favorablement les modifications proposées par le baron et aurait promis de les prendre en considération. La résistance du cardinal Antonelli serait donc surmontée. On ajoute que l'Autriche va

donner l'exemple de la mansuétude et du retour aux idées de conciliation, en adoucissant les peines qui ont été édictées dans ces Etats italiens. Il ne serait donc pas impossible qu'au dernier moment la cour de Naples se sentit subitement touchée soit par l'intervention du Pape, qui est à la veille d'avoir une entrevue avec le Roi de Naples, soit par la réception d'une nouvelle note très-sévère et très-pressante qu'on dit avoir été envoyée de Vienne pour inviter, encore une fois, le Gouvernement napolitain à modifier enfin sa dangereuse politique.

Quoi qu'il en soit, les Puissances occidentales ne faibliront pas dans la mission préservatrice qu'elles se sont donnée. Une sage temporisation ne cessera pas d'être observée comme pour mieux démontrer les avantages de l'esprit de mesure et de modération. Mais le grand but sera atteint : le retour de l'Italie à des institutions paternelles et justes. — Havas.

Un correspondant de l'*Ost Deutsche Post*, qui écrit sous la rubrique « De la frontière de Serbie, » annonce que les Bulgares ont adressé au Sultan une pétition, *Expression des vœux de 6,400,000 âmes*, en faveur de la complète exécution du hat-houmayoum. Cette pétition se résume dans les neuf points suivants :

« 1^o La nation bulgare doit avoir le droit de choisir un des siens pour dignitaire suprême de son Eglise ;

« 2^o La nation doit pouvoir choisir pour gouverneur un Bulgare né. Ce gouverneur aura le droit de choisir les fonctionnaires dans le pays et de les présenter au Sultan. La langue officielle sera la langue bulgare. Personne ne pourra se mêler des affaires de la nation bulgare, si ce n'est la Sublime-Porte par l'intervention du gouverneur de la nation ;

« 3^o Le culte et l'instruction publique doivent être confiés au chef, conformément aux lois du Sultan ;

« 4^o Les Turcs qui résident en Bulgarie auront leurs autorités et leurs juges propres, et ne pourront pas se mêler dans les affaires des Bulgares ;

« 5^o Les contestations entre Bulgares et Turcs devront être jugées par les tribunaux mixtes, conformément aux lois impériales ;

« 6^o Toute personne sera obligée de rendre témoignage en justice. Ceux qui rendront faux témoignage seront punis comme criminels ;

« 7^o Chaque autorité nationale aura ses gens armés pour le maintien de l'ordre public.

« 8^o Toute autorité aura le droit de faire juger tout criminel là où il sera saisi, à quelque nationalité qu'il appartienne, suivant les lois rendues par le Sultan. Le tribunal devra seulement s'adjoindre des personnes de la religion du criminel, si celui-ci est d'une autre religion ;

« 9^o Dans le cas où le Sultan demanderait aux Bulgares de fournir des soldats, les régiments bulgares seront organisés séparément des régiments turcs ; tous les officiers seront bulgares ; la langue de service sera la langue bulgare, et chaque régiment aura son ecclésiastique. »

On lit dans le *Moniteur* :

M. le Ministre des finances vient de décider, sur la proposition de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et conformément à l'avis du comité consultatif des arts et manufactures, que les appareils à fabriquer les tuyaux de drainage, qui acquittaient jusqu'ici le droit d'entrée des machines non dénommées au tarif des douanes autres qu'à vapeur, droit dont le taux varie de 20 à 65 fr. par 100 kilogr., seraient désormais admis au droit des machines agricoles (15 fr. par 100 kilogr.) quel que soit d'ailleurs le poids des appareils en question. Mais il a été arrêté, en même temps, que les machines destinées à broyer la pierre et à la préparer pour être façonnée en tuyaux ou toutes autres machines accessoires importées isolément, c'est-à-dire qui ne feraient pas partie d'un appareil complet pour la confection des tuyaux de drainage, continueraient à acquitter les droits d'entrée des machines non dénommées autres qu'à vapeur.

(*Annales du commerce extérieur.*)

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

PROLOGUE.

On était à la fin du mois de juin 1858.

Le jour s'éteignait peu à peu, un voile transparent commençait à s'étendre sur le ciel, et un dernier rayon lumineux dorait encore l'horizon.

Il pouvait être huit heures, ce n'était déjà plus le jour, et ce n'était pas encore la nuit.

A cette heure, un jeune homme monté sur un beau cheval de race sortit de Rouen, et s'achemina, par un petit sentier à pente rapide, vers la vallée de la Seine.

Le cavalier avait vingt-trois ans à peine, il était grand, bien pris dans sa taille, et d'une distinction native qui se révélait dans toute sa personne.

Il se laissait aller au pas tranquille de sa monture, et ne paraissait pas se préoccuper des riants et vaporeux paysages dont le tableau changeant se déroulait à ses pieds.

Il marcha ainsi près d'une heure.

Et, à mesure qu'il s'avançait, l'horizon devenait plus vaste, la route s'élargissait, et le sol plus sablonneux indiquait l'approche du fleuve.

Il s'arrêta.

L'endroit dans lequel il se trouvait en ce moment formait une espèce de monticule dominant d'un côté les

bords splendides de la Seine, et de l'autre une coulée délicieuse qui s'enfonçait fort avant dans les terres.

Le jeune homme sembla, à cet aspect, sortir enfin de sa longue rêverie, et son regard, d'abord incertain, s'oublia bientôt à contempler le spectacle qui s'offrait à lui.

A droite s'ouvrait cette vallée large et profonde au fond de laquelle la Seine roule ses eaux majestueuses jusqu'à l'Océan, et féconde, en passant, une des plus belles contrées de la France industrielle.

A travers les premières ombres de la nuit, on pouvait distinguer l'immense nappe d'eau qui scintillait à la molle clarté de la lune, et l'on voyait, de chaque côté de ses bords, s'allumer mille lumières qui projetaient sur le paysage une vive et douce animation.

Le jeune homme considéra longtemps ce tableau, et l'on eut dit qu'il ne pouvait se rassasier d'en parcourir tous les détails.

Ce spectacle lui rappelait, en effet, les plus touchants épisodes de son enfance heureuse.

Il y avait deux années qu'il était parti, laissant derrière lui bien des êtres chèrement aimés ; sa pensée remuait à cette heure tout un monde de souvenirs dans son cœur ; et ce n'est pas sans une émotion profonde qu'il songeait à la joie du retour !

Il allait retrouver là tous ceux dont l'absence lui avait été si souvent douloureuse et pénible.

Son père d'abord, belle figure de vieillard, dont le travail et le souci des affaires n'avaient pu altérer la gravité sereine. — M. Dorbigny était le type de la probité industrielle : par un travail obstiné et une économie persévérante, il était parvenu à créer un des plus riches établissements de la Normandie.

Il n'y avait pas encore longtemps qu'un matin M. Dorbigny était entré dans la chambre de son fils Henry, alors âgé de vingt-et-un ans, et qu'après s'être assis à côté de son lit :

— Henry, lui avait-il dit d'un ton doux et grave à la fois, il y a aujourd'hui vingt-et-un ans que tu es venu au monde, mon garçon ; sais-tu cela ?

— Je le sais, mon père, répondit Henry.

— C'est l'âge de ta majorité.

— Cela se peut bien, mais je n'y pensais pas.

— Moi, j'y pensais pour toi, mon ami, poursuivit le père avec un sourire ; te voilà un homme maintenant, dès aujourd'hui tu deviens ton maître, et je n'ai pas voulu tarder plus longtemps à te rendre les comptes que je te dois.

En parlant ainsi, M. Dorbigny tendit à son fils, étonné, un portefeuille qu'il tenait à la main.

— Tu trouveras dans ce portefeuille, continua-t-il, toute la fortune de ta mère — deux cent mille francs environ. — Tu as le droit d'en disposer selon ta fantaisie, et je suis certain d'avance que tu en feras un noble usage.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :
Une loi qui étend à l'armée de mer le bénéfice de l'article 19 de la loi du 26 avril 1855, relative à la création d'une dotation de l'armée, en ce qui touche l'augmentation du maximum et du minimum de la pension de retraite. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Londres, vendredi 4 juillet. — D'après le *Globe*, le parlement ne sera probablement prorogé que le 24. Le banquet ministériel qui a lieu tous les ans avant la prorogation étant fixé au 19. »

« Berlin, 5 juillet. — Il n'y aura pas de conférences douanières à Varsovie : La révision des tarifs sera opérée à Saint-Petersbourg. »

« Le Danemark a protesté contre l'intervention des puissances étrangères dans ses affaires intérieures. »

« Il est question d'une loi qui aurait pour objet de restreindre les sociétés en commandite. »

« Madrid, 3 juillet. — M. Patrizio Azearate est nommé Gouverneur de Valladolid. »

« Le chemin de fer de la Méditerranée se fait pour le compte du Grand Central. »

« Madrid, vendredi 4 juillet. — M. Font, a résilié son contrat des travaux de la Puerta del Sol, en abandonnant un dépôt de garantie de deux millions de réaux. De nouvelles enchères auront lieu le 12 courant. »

« Une tentative d'émeute à Arganda a été étouffée. »

« Trieste, le 4 juillet. — Les nouvelles de Constantinople, du 28, annoncent que le Grand-Visir donnera un banquet au maréchal Pélissier. »

« Le Yémen s'est insurgé. On dit que la Porte a demandé au Pacha d'Égypte des troupes pour accompagner jusque dans l'Yémen le nouveau gouverneur. On dit aussi que Sefer-Pacha, prince héritaire de Circassie refuse de revenir à Constantinople. »

« Londres, le 4 juillet. — Les lettres du Cap du 24 avril, annoncent comme probable une nouvelle guerre des Cafres. Le Gouvernement a déjà pris ses mesures de précaution, les Cafres s'étant rassemblés en grand nombre sur les frontières. » — Havas.

INONDATIONS.

CAUSES, EFFETS ET REMÈDES.

IV.

Fossage des propriétés privées.

Même lorsque les eaux ne sont pas un fléau dévastateur, comme dans les débordements des fleuves et les inondations qui en sont la suite, elles offrent des inconvénients plus ou moins graves, ce qui fait qu'on cherche à s'en débarrasser le mieux que l'on peut et le plus promptement possible. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, les administrations chargées du service de la voie publique établissent avec beaucoup de soin sur le bord des chemins des fossés pour l'écoulement des eaux pluviales. De leur côté, les particuliers, pour maintenir leurs propriétés dans un bon état d'assèchement, s'appliquent incessamment à y créer des rigoles, des fossés d'écoulement, qui les débarrassent de leurs eaux

superflues et les conduisent au ruisseau le plus prochain. Cela se pratique non seulement en plaine et dans les terres labourables, mais encore dans les bois et forêts.

Or, on comprend que si chaque propriétaire s'attache à ménager aux eaux qui tombent sur sa terre le plus rapide écoulement possible vers les grandes et petites artères fluviales, il s'ensuit nécessairement que quand survient un orage ou une pluie abondante et prolongée, le volume d'eau qui doit être porté par les ruisseaux aux rivières, par celles-ci aux fleuves et à la mer, grossit trop subitement pour le lit de ces cours d'eau, et doit déborder sur les terres environnantes.

Que les propriétaires assèchent de leur mieux leur terrain, rien de plus naturel; ils agissent tout-à-fait dans leur intérêt bien entendu; mais cette amélioration doit être combinée de manière à ne pas entraîner d'inconvénients pour les riverains immédiats ou éloignés.

En principe, tout propriétaire devrait être tenu de faire disparaître, par un moyen quelconque, les eaux pluviales qui tombent sur sa propriété, au lieu de se borner à les faire écouler vers les terrains voisins. Par quel moyen? nous le dirons bientôt, après avoir donné un rapide coup d'œil à la dernière cause des inondations, le mode de partage et de labourage des terrains en pente.

V.

Partage et labourage des terrains en pente.

L'amour de la terre est arrivé en France, chez le cultivateur du sol, à un tel degré de passion que quand, par héritage ou autrement, une parcelle de ce sol lui échoit, elle devient pour lui l'objet d'un culte superstitieux. Si le terrain doit être partagé entre plusieurs ayant-droit, chacun d'eux veut avoir son morceau parfaitement égal aux autres, non-seulement comme étendue, mais encore comme exposition et situation. Si le terrain est en pente, chaque copartageant tient à avoir sa part de bas et sa part de haut. Pour rien au monde on ne les déciderait à un partage inégal en étendue, mais rationnel, sauf à donner à celui qui serait moins bien partagé une compensation en surface ou en argent. De là il résulte que des terrains en pente qui primitivement avaient une étendue suffisante pour se prêter à une culture intelligente et à un labourage dans le sens transversal, à force d'être partagés dans le sens de la pente, ne peuvent plus être labourés qu'en long, c'est-à-dire de haut en bas.

Cette méthode offre deux inconvénients graves. Le premier, que les lignes de partage de chacune des parcelles forment des rigoles naturelles qui facilitent le prompt écoulement des eaux pluviales; le second c'est que les sillons ayant également une direction de haut en bas conduisent aussi les eaux vers le bas du terrain.

Ainsi, tandis que, par le seul fait du partage et du labourage transversal, les eaux pluviales seraient retenues, pendant un certain temps, sur le sol et obligées de s'y infiltrer, le labourage longitudinal les invite en quelque sorte à s'écouler tumultueusement, emportant avec elles la terre végétale des pentes hautes, vers le fond des vallons. C'est ainsi que, petit à petit, les crêtes se dénudent et deviennent stériles, tandis que les eaux, ainsi précipitées

des sommets, se transforment, lorsqu'elles sont réunies, en torrents dévastateurs. — DELAMARRE.

EXTÉRIEUR.

TROUBLES DE DANTZIG. — On mande de Berlin, le 2 juillet :

« Des troubles ont eu lieu à Dantzig, le 30 juin. Le magistrat avait convoqué les compagnons des divers corps de métier à des heures différentes dans le but de faire connaître les statuts des sociétés de secours mutuels. Plusieurs métiers se montrèrent irrités dès le commencement de la modification projetée, notamment de ce qu'on devait établir un seul comptable pour toutes les classes de compagnons dans la personne d'un employé municipal, et après qu'on eût négocié avec plusieurs d'entre eux et au milieu du bruit et du tumulte, on renoua à les convaincre et on les renvoya. Les compagnons se réunirent en masse devant la maison communale; les invitations du président de police de rentrer chez eux n'eurent que peu de succès et d'une manière momentanée seulement. Après quelques heures, les compagnons se réunirent de nouveau en plus grande masse encore et se mirent à faire du bruit sur le marché et devant la maison communale, sous prétexte de demander une indemnité pour le temps perdu. Les invitations et même l'intervention énergique des fonctionnaires de police étant restées infructueuses, une compagnie d'infanterie et un escadron de hussards nettoyèrent rapidement les rues sans qu'on fût obligé de tirer. Trois compagnons furent blessés. A 8 heures, du soir la tranquillité était rétablie, et n'a pas été troublée de nouveau le 1^{er} juillet. — Havas. »

FAITS DIVERS.

Les nouvelles de Plombières annoncent que l'Empereur avait commencé à prendre ses bains.

La santé de Sa Majesté continue d'être excellente.

— Le P. Parabère, aumônier en chef de l'armée d'Orient, est de retour à Paris. — Havas.

— Le *Courrier du Havre*, du 4, apprend que les voitures de M. le comte de Morny, sont déjà arrivées au Havre par le chemin de fer. Les chevaux ne seront transportés que lundi prochain. Environ 120 colis de bagages de toute sorte ont été embarqués sur le steamer *la Seine*. Toute le personnel composant la suite, doit arriver demain, dimanche, dans le même port, et il est à présumer que le départ pour la Russie, aura lieu mardi ou mercredi la semaine prochaine.

— M. Dubois (d'Angers), ancien député, propriétaire, rue de Courcelles, 35, suivait hier, vers sept heures et demie du soir, dans sa voiture, le boulevard Poissonnière, quand tout-à-coup, à la vue d'un omnibus, un cheval ombrageux, attelé à la voiture d'un fabricant de boogies, de Grenelle, se précipite sur la voiture de M. Dubois, la renverse et la brise.

Entouré aussitôt par les passants, M. Dubois fut immédiatement relevé, et comme il n'avait heureusement que des contusions légères, il put continuer sa route dans une voiture de place. Quant à la sienne, elle était tout-à-fait hors de service.

— Mais je ne veux pas de cette fortune, s'écria Henry.

— Elle t'appartient.

— Et qu'en pourrai-je faire, moi, mon père? n'est-elle pas mieux entre vos mains que dans les miennes, et n'ai-je pas même tout intérêt à la laisser dans une entreprise qui est la plus florissante de toute la province?

M. Dorbigny remua la tête en souriant.

— Ce que tu demandes, dit-il, l'industriel l'accepterait peut-être, mais le père le refuse... Garde ta fortune... ne l'expose pas dans des entreprises dont le succès ou la ruine dépend trop souvent d'un hasard. Il y a longtemps que j'eusse moi-même réalisé la mienne, si ma vie n'avait été attachée à ce labeur de tous les jours que j'accomplis. C'est tout un monde, pour moi; mes ouvriers, c'est presque une famille; ils m'aiment et je les aime. C'est entre nous un bail qui ne doit finir qu'avec la vie... Le jour où mes machines s'arrêteraient, où je n'entendrais plus ce bruit et ce mouvement, le jour où je ne verrais plus leur gais et francs visages sourire autour de moi, tout le charme de ma vie s'envolerait et je mourrais.

— Que dites-vous!

— La vérité, mon enfant... A chacun sa destinée, la mienne est ici; tu es riche, toi, fais ta vie heureuse, pleine d'air libre et de soleil, et que Dieu bénisse tes jours comme il a béni les miens!

Henry se rappelait tous les détails touchants de cette scène; elle l'avait vivement frappé, il n'avait pu l'oublier.

Un autre souvenir venait encore, en ce moment, mêler ses douceurs à sa rêverie.

C'était une enfant pâle et blonde; seize ans à peine, le regard baigné de tendresses infinies, le front couronné de la grâce naïve de cet âge. Blanche de Cerny appartenait à une des familles les plus aristocratiques de la Normandie.

Leur amour datait du jour même où ils s'étaient vus.

C'était à une partie de chasse donnée par M. de Cerny que Henry avait rencontré Blanche pour la première fois; il avait été attiré là bien plus par la curiosité que par le plaisir qu'il y comptait prendre; il était si jeune à cette époque, il venait d'atteindre sa vingtième année; la vie commençait pour lui, mille désirs ignorés s'éveillaient dans son cœur, il avait le vague instinct d'une autre existence, il sentait que l'horizon allait s'élargir... qu'il allait aimer.

Le soir était venu; les premières ombres de la nuit flottaient déjà dans l'air; on entendait au loin le bruit de la chasse... Henry revenait pensif et seul, et longeait à pas lents un petit bois touffu, sur le flanc d'une colline.

Cette journée l'avait fatigué; ce bruit, ce mouvement inaccoutumé contrastaient trop avec sa vie habituelle faite de repos et de contemplation, et il se laissait complaisamment bercer par les harmonies plus calmes de la nuit.

Tout à coup, un galop de cheval retentit à quelque distance, et, cinq minutes après, une jeune fille passait, rapide comme l'éclair, dans l'étroit sentier qu'il parcourait.

Quelle était cette jeune fille? Henry l'ignorait; elle venait de passer avec une telle rapidité, qu'il avait à peine eu le temps de remarquer ses traits; mais cette apparition avait éveillé sa curiosité, et, sans se rendre précisément compte du sentiment auquel il obéissait, il enfouça ses éperons dans le ventre de son cheval et partit au galop.

Bien lui prit, du reste, d'accélérer sa marche de la sorte; car au bout d'un quart-d'heure il rejoignait la belle jeune fille; arrêtée inquiète et troublée, au coin d'une sorte de carrefour, d'où plusieurs chemins partaient pour aller se perdre dans le bois.

Henry la reconnut aussitôt pour M^{lle} Blanche de Cerny, et il s'approcha d'elle et la salua.

Blanche portait un charmant costume d'amazone qui faisait admirablement ressortir toutes les grâces charmantes de sa taille. Elle avait un beau regard limpide, à travers lequel on devinait son âme tout entière, et sur son visage, aux lignes correctes et pures, on distinguait la bonté native d'un cœur que le monde n'avait point encore gâté.

Blanche rendit à Henry son salut et chercha tout d'abord à se rappeler ses traits; mais c'était la première

CHRONIQUE LOCALE.

Après avoir visité plusieurs paroisses inondées, Monseigneur l'Evêque d'Angers est arrivé dimanche soir à la Visitation, où il a assisté aux vêpres. Après les vêpres, Monseigneur est monté en chaire; le cœur navré par les misères qu'il avait rencontrées sur son passage, il a indiqué aux fidèles les sources où l'on doit puiser des consolations contre tant de maux et leur a rappelé que les débordements des fleuves et toutes les autres calamités publiques sont des avertissements du ciel, dont il faut profiter.

Monseigneur Angebaull est resté hier à Saumur pour donner la confirmation aux élèves des dames de la Retraite; il doit quitter notre ville aujourd'hui.

Passage de troupes à Saumur.

Le 12 de ce mois, une colonne du 42^e de ligne avec son état-major, venant de Crimée, passera à Saumur, se rendant à Cherbourg en garnison.

Le 14, un autre détachement du 42^e de ligne, avec même destination, passera également par Saumur.

Le 14, passage des 5^e, 6^e et 9^e batteries du 10^e d'artillerie, allant de Marseille à Rennes.

Le 14, le 9^e bataillon de chasseurs de Vincennes, se rendant de Marseille à Brest.

Le 14, un détachement du 30^e de ligne se rendant à Brest.

Le 19, la 3^e batterie du 10^e d'artillerie.

CHEMIN DE FER DE TOURS A NANTES.

A partir d'aujourd'hui 8 juillet, la circulation est rétablie pour tous les trains entre Tours et Nantes, conformément au service d'été du 2 juin dernier.

Les premiers trains de voyageurs qui ont passé à la gare sont:

Train n° 92, marchant sur Tours, 7 h. 27 m. du matin;

Train n° 91, marchant sur Angers, 8 h. 2 m. du matin.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

12^e Liste.

BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

M. Dion, notaire, 100 f.

SOUS-PRÉFECTURE.

Les habitants de la commune de Montfort, 120 65

Les habitants de la commune des Verchers, 797 80

Les élèves de l'école communale des Verchers, 10 10

Produit d'une quête faite par M. le curé des Verchers, 214

Les habitants de la commune de Douces, 420

Produit d'une quête faite par M. le curé de Douces, 55

Commune du Faudelnay-Rillé.

MM. Louis Moreau, 20 fr.; Jean Rangeard, 15 fr.; Louis Brochain, 1 fr.; Louis Fardillon, 5 fr.; Louis Robin, 1 fr.; Louis Marcheteau, 5 fr.; Pierre Panneau, 5 fr.; Urbain Robin, 5 fr.; Charles Rangeard, 15 fr.; Jean Mainguin, 10 fr.; Pierre Liard, 7 fr.; Gabriel Belliard, 2 fr.; Prosper Thibault, 1 fr.; Jacques Fardillon, 5 fr.; René

Maitrean, 5 fr.; Félix Chereau, 8 fr.; M^{me} veuve Jarry, 3 fr.; Antoine Thibault, 3 fr.; Pierre Bazille, 5 fr.; Charles Gay-Boureau, 5 fr.; François Foucher, 50 c.; Joachim Guibert, 50 c.; Jean Baranger, 5 fr.; Louis Goupil, 5 fr.; André Rangeard, 5 fr.; Jean Bruet, 5 fr.; André Percher, 5 fr.; Pierre Ballu, 5 fr. — Total, 157 fr.

Par décrets impériaux rendus sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, ont été nommés:

Sous-Préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube), M. Pellat, sous-préfet de Segré, en remplacement de M. Duchâtel, mis en non activité;

Sous-Préfet de l'arrondissement de Segré, M. de Moncevoe, sous-préfet de Pont-Audemer, en remplacement de M. Pellat.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

Le 79^e, état major et bataillons venant de Crimée sont débarqués à Marseille et non à Port-Vendres, comme les journaux du Midi l'avaient annoncé, le 24 juin dernier. Ils arriveront à Angers, le 27 juillet. Le 3^e bataillon et dépôt sont partis de Perpignan, ils arriveront en deux colonnes, les 1^{er} et 3 août prochain.

Ainsi le régiment sera complètement réuni dans notre ville.

Le chemin de fer d'Orléans a prorogé jusqu'au 31 juillet son tarif de prix réduits pour le transport des céréales, farines et farineux, qui expirait le 30 juin.

Pour la chronique locale: P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Du 26 juin au 2 juillet.

Une amélioration soutenue se fait remarquer depuis quelques jours dans les dispositions du marché. En heureux concours de circonstances rariées peu à peu les acheteurs et favorise la hausse. La banque d'Angleterre vient d'abaisser le taux de son escompte, et les consolidés, qui, depuis un mois, soutenaient par leur fermeté le moral de notre place, ont vu leurs prix s'élever encore sous l'influence de cette mesure très-propre à dissiper toute inquiétude sur la situation financière.

Maintenant que l'escompte, qui était naguère plus élevé en Angleterre qu'il ne l'a jamais été chez nous, vient d'être réduit à 4 1/2; il paraît difficile que la France persiste longtemps à maintenir le sien à 5 0/0. Aussi s'attend-on à le voir bientôt réduit à 4 0/0. Cette mesure ne serait pas seulement très-utile au développement et à la facilité des transactions commerciales, elle donnerait une impulsion non moins vive aux valeurs financières, et la Bourse lui devrait sans doute le retour de quelques capitaux.

La liquidation de juin vient de s'accomplir. Le marché a bien soutenu cette redoutable épreuve. Les cours de la rente ont momentanément fléchi, mais pour rebondir le lendemain avec plus de vigueur et d'entrain.

En somme, la rente a fermé en liquidation à 70 90. Comparativement aux cours de la veille, c'est une dépression assez forte; mais lorsqu'on songe qu'il y a huit jours à peine, le 5 0/0 était presque tombé à 70 fr., on ne peut considérer cette fin de mois comme trop mauvaise. Il faut dire aussi que le report, qui ne s'est tenu qu'un instant à 70 c., s'est maintenu presque constamment de 60 à 55 c. Or, ce taux, qui peut passer déjà pour fort élevé, l'est peu en comparaison des prix fabuleux auxquels nous avons vu monter les reports à quelques-unes des précédentes liquidations.

On a pu se féliciter plus encore de la liquidation des

chemins que de celle de la rente; la place y avait été en effet préparée par la liquidation du 45, et il y avait peu de positions embarrassées à dégager. Depuis huit jours, une reprise lente, mais sûre, paraît s'opérer sur ces valeurs, et on pense qu'il y a eu sur elles, comme sur la rente, de fortes levées de titres en liquidation.

Le mois de juillet s'ouvre donc sous de favorables auspices. Les capitaux semblent disposés à rentrer dans les bonnes valeurs. Le 5 0/0 est fermé à 72 20, et le 4 1/2, qui est beaucoup trop négligé, se tient à 95 50. La Banque de France est depuis longtemps stationnaire à 4050. Le Crédit Foncier et le Comptoir d'Es-compte se négocient à 685; le Crédit Mobilier est assez lourd depuis le détachement de son coupon, de 1560 à 1570.

Les valeurs industrielles donnent lieu en ce moment à peu d'affaires. La Caisse Centrale de l'industrie est toujours en possession des faveurs de la place, et le Crédit Mobilier des Etats sardes, patroné par elle, a obtenu un assez grand nombre de souscriptions pour défier les rivalités qui exhalent leurs plaintes par des correspondances anonymes.

Les Palais, les Rivioli, les voitures de place, les omnibus, le gaz de Paris sont en baisse. Les actions de Septèmes ont terdence à se relever.

Les omnibus de Londres conservent, sur les marchés étrangers, la prime que leur assure le succès de leur exploitation.

La Compagnie Métallurgique des Trois-Bassins est considérée en province comme une excellente valeur de placement. On continue aussi à s'occuper beaucoup de la Société des huiles-gaz, dont les procédés ont mérité l'approbation des hommes les plus compétents.

Les actions de la Société nouvelle d'Herseange, qui n'a aucun lien, aucune solidarité avec l'ancienne Société d'Herseange et Moulaine, dont on a acheté l'apport à la barre du tribunal, viennent d'être admises à la cote officielle dans des conditions très-honorables. On sait, du reste, que le capital de dix millions est entièrement souscrit, et que le conseil est composé des plus forts actionnaires, selon le vœu de la nouvelle loi sur les commandites. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 8, le 9 et 10 de ce mois. (402)

Marché de Saumur du 5 Juillet.

Froment (hec. de 77 k.)	53 87	Graine de luzerne.	—
2 ^e qualité, de 74 k.	52 55	— de colza . . .	—
Seigle	20 —	— de lin	25 —
Orge	14 40	Amandes en coques	—
Avoine (entrée)	8 50	(l'hectolitre)	—
Fèves	19 60	— cassées (30 k.)	75 —
Pois blancs	26 —	Vin rouge des Cot,	—
— rouges	26 —	compris le fût	—
— verts	—	4 ^e choix 1855.	120 —
Cire jaune (30 kil.)	160 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e —	90 —
— de chenevis	55 —	— de Chinon	110 —
— de lin	52 —	— de Bourgueil	120 —
Paille hors barrière	—	Vin blanc des Cot,	—
Poin 1855. id	—	1 ^{re} qualité 1855	100 —
Luzerne	—	2 ^e —	70 —
Graine de trèfle	—	3 ^e —	55 —

BOURSE DU 4 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 71 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 75

BOURSE DU 5 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 74 60

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 75.

fois qu'elle le voyait, et un simple coup-d'œil suffit à la convaincre qu'elle avait affaire à un inconnu.

Toutefois, comme elle avait besoin d'un renseignement sûr qui l'aidât à retrouver le chemin du château de Cerny, elle accueillit Henry avec un sourire et fit même quelques pas à sa rencontre.

— Mon Dieu, Monsieur, fit-elle aussitôt et sans attendre une question, pourriez-vous me dire si le château de Cerny est loin d'ici...

— A une lieue environ, répondit Henry.

— Tant que cela?

— Oui, Mademoiselle.

— Et quel chemin dois-je prendre pour y aller?

Henry indiquait un sentier qui coupait le bois dans toute sa longueur.

— Et quoi! s'écria Blanche, il me faudra traverser la forêt à cette heure!... n'y a-t-il point d'autre chemin?

— Il y en a un qui tourne le bois.

— Et c'est beaucoup plus long, n'est-ce pas?

— D'une bonne heure.

Une heure! et pendant ce temps mon pauvre père se désolera, me croira perdue... que faire?

Blanche paraissait fort agitée, et son regard troublé interrogeait l'horizon avec frayeur. La nuit venait à grands pas, tous les bruits de la chasse avaient cessé; l'ombre et le silence ajoutaient encore à sa perplexité.

Henry lui-même était vivement ému, et il ne savait à

quel parti s'arrêter. Il eût voulu parler et n'o-ait le faire: un mot de Blanche lui eût suffi; mais il attendait vainement ce mot, que, de son côté, Blanche n'osait peut-être pas prononcer non plus.

Enfin Henry fit un effort sur lui-même et se rapprocha de la jeune fille:

— Pardon, Mademoiselle, lui dit-il d'une voix qui tremblait autant d'émotion que de respect; pardon si j'ose vous donner un conseil, mais il me semble qu'il y a un moyen bien simple de faire cesser votre embarras...

— Lequel? fit Blanche en relevant la tête et en fixant sur son interlocuteur deux yeux clairs et vifs.

— Vous ne voulez pas prendre le chemin le plus long, poursuivit Henry, parce que vous craignez de prolonger ainsi les inquiétudes de M. de Cerny.

— Sans doute.

— D'un autre côté, vous hésitez à suivre le sentier qui traverse le bois, parce que vous craignez de vous y trouver engagée à une pareille heure de nuit.

— C'est-à-dire que j'y mourrais de frayeur.

— Mais si vous étiez accompagnée?...

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que je m'estimerais trop heureux de vous rendre ce service, et que je bénirais le hasard qui m'aurait fait, ne fût-ce qu'un instant, votre cavalier servant.

Blanche sourit.

— Au fait, dit-elle avec franchise, vous avez peut-être raison.

— Vous consentez?

— Je n'ai plus qu'un scrupule.

— Parlez.

— Vous étiez de la chasse?

— Sans doute.

— Alors M. de Cerny vous connaît?

— Il connaît mon père, du moins.

— Et vous vous appelez?

— Henry Dorbigny, répondit le jeune homme.

Il y eut un silence. Blanche reprit un instant après:

— En effet, dit-elle, j'ai entendu mon père prononcer ce nom.

— Ainsi vous acceptez ma proposition?

— M. de Cerny en sera bien un peu contrarié, mais il aura tant de joie de me revoir qu'il ne me grondera pas trop.

— Alors nous partons?

— Partons.

Les deux jeunes gens se mirent aussitôt en marche et s'enfoncèrent dans le bois.

(La suite au prochain numéro.)

CAISSE D'ESCOMPTE DE SAUMUR

D'un acte sous seings privés, fait triple, en date à Paris du deux juillet, et à Saumur du quatre juillet mil huit cent cinquante-six, portant la mention d'enregistrement suivante: « Enregistré à Saumur, le cinq juillet 1856, folio 312, verso, cases 1 et 2. Reçu cinq francs décimes un franc. Signé: Touchard;

Il résulte qu'il a été formé entre:
1° la Compagnie générale des caisses d'escompte, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 41, créée sous la raison sociale A. Prost et Compagnie, et dont le directeur général est M. Joseph-Antoine-Alfred Prost, d'une part;

2° M. Alexandre Préau, ancien notaire à Anceins, et Louis-Henri Vrignault, ancien chef de comptabilité de la Caisse d'escompte de Nantes, y demeurant, tous les deux d'une deuxième part;

3° Et les personnes qui ont déjà adhéré et celles qui adhéreront aux statuts par la souscription des actions, d'une troisième part:

Une société prenant le titre de: *Compagnie des Caisse d'escompte. — Caisse d'escompte de Saumur.*

La Société a pour objet l'exploitation d'une caisse d'escompte pour le commerce, la fabrique et l'industrie agricole.

La durée de la Société a été fixée à vingt-six années, à partir du jour de sa constitution; son siège est à Saumur, maison Leffet, rue St-Nicolas, numéro 83.

La Société est en commandite; la raison sociale est *Préau, Vrignault et compagnie*; la gérance d'administration et la signature sociale appartiennent à MM. Préau et Vrignault seuls, ou à leur fondé de pouvoir.

Le capital social a été fixé à douze cent mille francs représenté par deux mille quatre cents actions de cinquante francs chacune. Ce capital, dont la moitié seulement est en émission, est assuré par la Compagnie générale des Caisse d'escompte, conformément aux statuts dont chacun peut prendre connaissance en l'étude de M^e Leroux, notaire à Saumur.

Il a été dit que la Société serait définitivement constituée lorsque six cents actions au moins auraient été souscrites, et attendu que ces six cents actions sont souscrites et bien au-delà, la Société est et demeure définitivement constituée à dater d'aujourd'hui sept juillet mil huit cent cinquante-six.

Pour extrait:

L.-H. VRIGNAULT, — A. PRÉAU.

Un avis ultérieur indiquera le jour de l'ouverture des opérations.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le vingt-huit juin mil huit cent cinquante-six,

Il appert:

Que la dame Louise Ballu, épouse du sieur Alexandre Dubois, propriétaire, demeurant à Mollay, commune de St-Just-sur-Dive,

A été séparée de corps et de biens d'avec sondit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, ce jour sept juillet mil huit cent cinquante-six. (409) CHEDEAU.

Par acte dressé au Greffe du Tribunal civil de Saumur, le 7 juillet 1856, M. Adolphe DUDOUET a déclaré, dans le but de retirer son cautionnement, qu'il avait cessé ses fonctions de greffier près le Tribunal de commerce de Saumur. (411)

LE CHOCOLAT MENIER

Ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières. Les soins minutieux apportés à sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle. On peut juger de la préférence que lui accordent les consommateurs par le chiffre de sa vente, qui dépasse annuellement un million de kilogrammes.

Aussi l'étiquette de la maison Menier est-elle devenue la meilleure garantie d'un Chocolat pur, sans mélange, et d'une qualité tout-à-fait supérieure.

Prix: 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil. Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (410)

NOUVEAU

SERVICE DE SAUMUR AU MANS

Correspondance directe du chemin de fer
DU MANS A PARIS

Depart tous les jours à midi.

Prix des places de Saumur à Paris..... 20 fr.

BUREAU A SAUMUR, chez M. CHEROUZE, rue d'Orléans.

Au même Bureau, Service de Saumur à Tours par correspondance.

Depart tous les jours à 8 heures du matin. — Prix des places: 5 fr 75 c.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON: 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

SERVICE DE SAUMUR AU MANS

En 8 heures.

Depart de Saumur, à 6 heures du matin.

Depart du Mans, à 6 id. id.

Autre Service.

Depart de Saumur, à 6 heures du soir.

Depart du Mans, à 6 id. id.

Ces deux services correspondent avec les départs du chemin de fer pour Paris.

Bureau à Saumur, chez M^{me} Duchamp.

— au Mans, à l'hôtel du Dauphin, place des Halles. (379)

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, des difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriès, est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant toute la période de leur croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1853, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154; à Angers, Clot aîné, marchand de comestibles, MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Cholet, BONTEMPS jeune, ph. (23)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, sise à Saumur, quai de Limoges, n° 119.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M^{me} HERBAULT, demeurant dans ladite maison,

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Six CHIENS batards et pur-sang anglais

A VENDRE

Au château de Lamotte-Chandenier, près Loudun (Vienne), à raison de 120 fr. la couple.

S'adresser à M. RENAULT, piqueur.

AVIS AUX DAMES.

CORSETS INDÉCOUSABLES, BRÉVETÉS, S. G. D. G.

Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur. (369)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, dernièrement occupée par M. d'Aure, située à Saumur, rue de la Chouetterie, avec cour, jardin et servitudes; cette maison vient d'être réparée et parfaitement décorée. (401)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

A Bourgneil, vis-à-vis l'auberge du Faisan, UN MAGASIN A LOUER, sur la rue de Tours; c'est un carré de 4 mètres ou 16 centiares. (397)

Rue du Puits-Neuf, 27, à Saumur,

M^{me} BIÉMONT,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient d'ouvrir un magasin de MODES et de LINGERIES confectionnées.

Elle apportera le plus grand soin et la plus grande activité dans la confection afin de satisfaire les Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (405)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT: 3 FR. (292)

A VENDRE
DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTMENT

JOLIE HABITATION, JARDIN y attenant, planté de 400 arbres fruitiers. Le tout situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.